

Date

02/05/2024

**DÉCLARATION DE PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES
NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ**

Ce document vise à répondre au règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers qui stipule en son article 4 que les acteurs des marchés financiers publient sur leur site internet une déclaration sur les politiques de diligence raisonnable en matière de durabilité.

CA Indosuez

Siège social :
17, rue du Docteur Lancereaux
75382 Paris cedex 08 France
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20

www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 584 325 015 euros
RCS Paris 572 171 635

Etablissement de Crédit et Société
de Courtage d'Assurances,
immatriculée au Registre des
intermédiaires en assurance sous
le n° 07 004 759

INTRODUCTION

Les *principales incidences négatives* (“*Principal Adverse Impacts*”, ci-après dénommé “PAI”) correspondent aux effets négatifs des décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité. On entend par facteur de durabilité les questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l’homme, de lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En tant que gestionnaire d’actifs responsable, **Indosuez Wealth Management** prend en considération les *principales incidences négatives* sur les facteurs de durabilité dans ses décisions d’investissement. Cette prise en compte s’appuie sur une combinaison d’approches qui peut varier selon la classe d’actifs, le type de stratégie et la classification SFDR des portefeuilles gérés ou conseillés.

L’analyse et la prise en compte des *principales incidences négatives* selon **Indosuez Wealth Management** permet d’évaluer le caractère durable des opportunités et risques d’investissement, tant en amont de la décision d’investissement que dans les phases de gestion de l’actif considéré. Cette politique s’applique au conseil en investissement ainsi qu’aux activités de gestion d’actifs.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Au travers de ses politiques d'investissement responsable, **Indosuez Wealth Management** s'applique à la prise en compte des PAI via l'application des différents processus mis en place au sein du groupe pour identifier et atténuer ces PAI.

■ La politique d'exclusion

Fort de ses convictions, **Indosuez Wealth Management** couvre certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant des univers d'investissement les sociétés appartenant à des secteurs n'étant pas conformes avec notre vision d'investisseur responsable. Les entreprises opérant dans le secteur du tabac, des armes controversées ou encore du charbon thermique sont ainsi exclues de l'ensemble de nos univers d'investissement. Pour plus d'information sur notre politique d'exclusion, veuillez consulter notre politique ESG¹.

■ L'analyse et la notation ESG

Indosuez Wealth Management intègre le suivi des critères extra-financiers à tous ses portefeuilles article 8 ou 9. Le système de notation ESG d'**Indosuez Wealth Management** inclut en ce sens des critères extra-financiers généraux, applicables à l'ensemble des secteurs et des critères spécifiques les plus matériels sur les enjeux de durabilité en fonction de l'activité des sociétés. Ces critères ont été conçus pour prendre en compte les principaux impacts sur les facteurs de durabilité dans l'optique d'une atténuation de ceux-ci.

■ Le vote

Pilier essentiel à la création de valeur à long terme, **Indosuez Wealth Management** a mis en place une politique de vote pour l'ensemble ses entités comme preuve de notre engagement envers nos clients et de la durabilité à long terme. Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter à notre politique de vote et d'engagement actionnarial².

■ Le suivi des controverses

Indosuez Wealth Management reconnaît l'importance de gérer activement les controverses liées aux entreprises dans lesquelles nous investissons. En ce sens, le suivi des controverses est conçu pour identifier, évaluer et traiter de manière proactive les problèmes qui pourraient avoir un impact sur la valeur à long terme des investissements de nos clients.

¹ <https://ca-indosuez.com/fr/pdfPreview/16444>

² Actuellement, la politique de vote s'applique aux fonds gérés par IWM, mais pas aux mandats. Plus de détail : <https://ca-indosuez.com/fr/pdfPreview/45430>

La prise en compte des *principales incidences négatives* se fait ainsi tout au long du processus d'investissement d'Indosuez Wealth Management :



Le tableau ci-dessous présente, pour chaque PAI, l'approche généralement mise en œuvre au sein d'Indosuez Wealth Management pour la prise en compte des principales incidences négatives. A ce jour, la présente politique ne s'applique pas aux:

- mandats article 6 investis en fonds ou en produits structurés
- fonds article 6 de stratégie fonds de fonds (incluant les stratégies Private Markets et alternative)
- fonds en délégation de gestion externes. En effet, dans ce cas, la Politique de prise en compte des PAI propre au délégataire externe s'applique.

Figure 1 : Détail de la prise en compte des PAI obligatoires par Indosuez Wealth Management

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés cotées

#	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Éléments permettant la prise en compte des PAI
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT		
1	Émissions de GES (niveau 1, 2, 3 et total)	Notation ESG et vote
2	Empreinte carbone	Notation ESG et vote
3	Intensité de GES	Notation ESG et vote
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Notation ESG, vote et politique d'exclusion
5	Part de consommation et production d'énergie non renouvelable	Notation ESG
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Notation ESG
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Notation ESG et suivi des controverses

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés cotées

8	Rejets dans l'eau	Notation ESG et suivi des controverses
9	Ratio de déchets dangereux de déchets radioactifs	Notation ESG et suivi des controverses

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Vote, politique d'exclusion et suivi des controverses
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Vote et suivi des controverses
12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Vote et suivi des controverses
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Vote ²
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Politique d'exclusion et vote

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

15	Intensité de GES	Notation ESG
16	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Politique d'exclusion

L'année 2023 a marqué le premier exercice complet d'application de la réglementation SFDR. Au-delà des obstacles que peuvent représenter le décalage de calendrier réglementaire entre le règlement SFDR et le projet de directive CSRD³, l'absence de consensus et de pratiques de place, **Indosuez Wealth Management** fait de la transparence la pierre angulaire de sa réponse à la réglementation SFDR.

³ Corporate Sustainability Related Disclosure qui vise à imposer des règles en matière de reporting de données extra-financières pour les entreprises.

La prise en compte des PAI par **Indosuez Wealth Management** se fait ainsi dans une logique de « best effort » et de transparence envers le régulateur, les investisseurs, les clients et de manière plus générale, avec l'ensemble de ses parties-prenantes.

Cette prise en compte des *principales incidences négatives* tout au long du processus d'investissement est complétée par un suivi actif de ces indicateurs à travers l'intégration de ces données dans les outils internes afin que les équipes d'investissement puissent :

- 1) disposer d'un aperçu des PAI par émetteur dans leurs outils de gestion
- 2) mesurer en direct les effets de leurs choix d'investissement sur les principales incidences négatives agrégées au niveau du portefeuille lorsque celui-ci promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8) ou intègre un objectif de durabilité (Article 9).

DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT A IDENTIFIER ET HIERARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

HIERARCHISATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

La hiérarchisation des PAI par classe d'actifs et par secteur d'activité résulte de la disponibilité et de la couverture actuelle des données PAI.

- **Produits Article 6 au sens de la réglementation SFDR**
 - La politique d'exclusion du groupe, appliquée conformément à la politique ESG d'**Indosuez Wealth Management** s'applique avant tout investissement.
 - Le vote peut être appliqué sur tout ou partie du portefeuille (pour plus d'informations sur le périmètre de vote, veuillez-vous reporter à notre politique de vote et d'engagement actionnarial⁴).
 - La notation ESG des investissements peut être connue et disponible sans que la construction du portefeuille ne prenne activement en compte cette information à l'exception de l'exclusion des émetteurs les plus risqués en matière de durabilité du fait des politiques du groupe. Pour ces produits, les informations relatives aux PAI peuvent également être disponibles mais ne sont pas activement prises en compte et ne donnent donc pas lieu à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales.

■ **Produits Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR**

- **Indosuez Wealth Management** prend en compte l'ensemble des PAI obligatoires applicables à la stratégie du produit pour ses produits Article 8 et 9 et s'appuie sur une combinaison partielle ou totale des approches mentionnées ci-dessus pour sa réalisation. Des approches spécifiques peuvent néanmoins être appliquées au niveau des produits ; ces approches sont décrites dans la documentation précontractuelle.
- Dans l'optique de satisfaire les préférences ESG de nos clients, et en accord avec la réglementation en vigueur, **Indosuez Wealth Management** regroupe les PAI selon 4 grandes familles comme décrit dans le tableau suivant :

Figure 2 : Regroupement des PAI obligatoires par Indosuez Wealth Management

Famille	PAI considérés #
Climat (gaz à effet de serre et performance énergétique)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 15
Environnement (biodiversité, gestion de l'eau et des déchets)	7, 8, 9
Questions sociales et relatives aux employés (droits de l'Homme, droit du travail, anti-corruption, égalité des genres)	10, 11, 12, 13, 16
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnelles, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	14

- Fonds ou mandats investis en titres vifs :
 - Comme évoqué précédemment, l'application de la politique d'exclusion, l'intégration et le suivi des notes ESG, l'application de la politique de vote pour les fonds, ainsi que le suivi des controverses sont tout autant de politiques d'investissement durables qui permettent l'identification, le suivi et l'atténuation des principaux impacts négatifs découlant des investissements en titres vifs d'**Indosuez Wealth Management**

- Fonds ou mandats investis en fonds:
 - Les fonds internes sont soumis à la politique de prise en compte des PAI d'**Indosuez Wealth Management** pour lesquels la donnée est directement disponible
 - La sélection des fonds externes et des ETFs repose sur :
 - (1) une due-diligence exigeante en matière d'investissement responsable auprès des sociétés de gestion externes et qui repose notamment sur la nature ESG/durable de la stratégie d'investissement.
 - (2) la prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité, des indicateurs sous-jacents et de leur taux de couverture est donc assurée par les données des EET (*European ESG Template*) récupérées auprès des asset managers externes.

Document mis à jour le 2 mai 2024